

I - CONDITIONS GÉNÉRALES DE REINSCRIPTION A L'ECOLE, AU COLLEGE ET AU LYCEE

- Être scolarisé en 2024-2025 dans l'établissement et être à jour avec le service financier ;
- **Calendrier** : l'acceptation du dossier de réinscription est garantie dès lors que la famille reçoit un mél de validation. Le respect du calendrier et le règlement des frais de scolarité sont indispensables pour garantir la place de l'élève pour la prochaine rentrée. **A partir du lundi 1^{er} avril 2024, les demandes de réinscription seront traitées sans priorité par rapport aux demandes des nouveaux élèves et seront acceptées en fonction des places disponibles ;**

Afin d'explicitier la politique volontariste sur les langues, vous trouverez ci-dessous l'organisation proposée au lycée Blaise Pascal :

■ Maternelle

Les élèves de PS, MS et GS ont un volume spécifique de découverte et d'apprentissage de l'anglais entre 3 et 4 heures par semaine.

■ Élémentaire

Les élèves inscrits en CP, CE1 et CE2 (cycle 2)

Programme soutenu en anglais une seule et même organisation pédagogique dite « Section Internationale Américaine » SIA. Pour tous les élèves, un parcours linguistique renforcé d'un volume hebdomadaire de 4h30. Il n'y a pas de test d'anglais pour y accéder.

Important : la réinscription en Section internationale est décidée par le conseil de maître. Vous n'avez donc pas accès à l'onglet Section Internationale lors de la réinscription. L'affectation administrative en SIA sera faite par nos services.

Elèves inscrits en CMI (cycle 3) : A partir du CM1, des classes ont un programme d'anglais renforcé SIA

- 1- CM1 classique (3 classes) : En anglais, les élèves poursuivent le programme amorcé en cycle 2. Le volume hebdomadaire est maintenu à 4h30.
- 2- CM1 SIA (2 classes) : (Programme linguistique et culturel renforcé) - En anglais, le volume hebdomadaire est de 7h 30 environ, et le programme est renforcé **et le nombre de places est limité. Attention, un temps de classe est programmé les après-midis.**

Elèves inscrits en CM2

En CM2, des classes ont un programme renforcé

- 1- CM2 classique (4 classes) : En anglais, les élèves poursuivent le programme amorcé en cycle 2. Le volume hebdomadaire est maintenu à 4h30 avec des séances en ½ groupes.
- 2- CM2 SIA (2 classes) : En anglais, le volume hebdomadaire avoisine les 7h30, et le programme est renforcé **et le nombre de places est limité. Attention, un temps de classe est programmé les après-midis.**

Conditions d'entrée en SIA – CMI et CM2 : Un bon niveau scolaire général, un bon niveau académique en anglais (compréhension orale, communication, vocabulaire), des capacités de travail développées et de la motivation, l'avis favorable du conseil de maître.

Toutes les demandes d'entrée en SIA sont à adressées à inscriptionsejp@blaisepascal-abidjan.com

1- Section Internationale Américaine

- **En classe de 6^{ème}** : les familles souhaitant que leur enfant intègre **le cursus linguistique Section Internationale Américaine** (4h d'anglais LV1, 4h de littérature américaine en anglais, 2h sur 4 d'histoire-géographie en anglais) devront vérifier et valider la demande de réinscription en classe supérieure en ligne puis adresser une demande de test à inscriptionsejp@blaisepascal-abidjan.com. Mais l'acceptation définitive en 6^{ème} SIA sera validée par le conseil des maîtres. ***L'affectation administrative en SIA sera faite par nos services. En cas de refus, l'élève sera automatiquement reste réinscrit en filière classique.***

- **En classe de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde} et de 1^{ère}** : Seules les familles dont les enfants sont déjà en SIA y accèdent de droit et la réinscription se fait par EDUKA comme pour la filière classique ; En cas de demande d'intégration du cursus SIA (en fonction des places disponibles), l'élève devra se présenter à des tests d'entrée (écrit et oral). Une demande doit être envoyée M. Yao (coût 20 000FCFA non remboursable) bureauscolarite@lycee-blaisepascal.com le plus rapidement possible. Ces tests auront lieu entre le 1^{er} et le 21 avril 2023 suivant les convocations de chacun des élèves.

- 2- **Dispositif P.A.R.L.E (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} non SIA)**, parcours aménagé et renforcé en langue étrangère : Il est de 5h d'anglais (1h langue et 1h d'une autre matière enseignée en anglais) contre 3h aujourd'hui et permet de renforcer les compétences en langues et cultures anglophones sans la charge de travail induite. Il est accessible sans test. Il est néanmoins nécessaire d'obtenir des résultats satisfaisants en anglais et avoir envie d'approfondir son niveau de la langue anglaise. Il faut être curieux et ouvert à la connaissance de la culture et des modes de pensée des partenaires anglophones. Les élèves (5^{ème} et 4^{ème}) inscrits en classe P.A.R.L.E en 2023 poursuivent de droit dans le parcours en classe supérieure sauf avis contraire du conseil de classe et de la famille. Pour les élèves souhaitant intégrer le dispositif, la demande doit être adressée à bureauscolarite@lycee-blaisepascal.com; Les demandes seront étudiées et validées par le conseil de classe.

- 3- **Section Européenne au lycée (élèves non SIA) dès la rentrée 2024 : Sous réserve d'acceptation du Ministère de l'Éducation nationale.**
Destinée à tous les élèves qui souhaitent renforcer leurs compétences en langues et approfondir leurs cultures anglophones. Sur avis des professeurs et du conseil de classe (y compris pour les élèves du dispositif P.A.R.L.E), les élèves inscrits en section européenne reçoivent les mêmes enseignements que les autres élèves de leur classe. Ils sont regroupés pour deux heures par semaine pour les cours dispensés dans le cadre de la Section (1h d'anglais culture et 1h d'une discipline non linguistique en anglais (mathématique ou histoire-géographie). Avant les conseils de classe du 2^{ème} trimestre, l'élève doit se signaler auprès de son professeur d'anglais par le biais de la fiche qui lui sera remise.

- 4- **Pour les options facultative EPS et Arts Plastiques, l'élève doit se signaler auprès de son professeur d'EPS ou d'Arts Plastiques qui lui remettre un dossier à constituer. Le dossier complété doit être remis à bureauscolarite@lycee-blaisepascal.com**

II – DOCUMENTS A FOURNIR : *Se reporter à la circulaire de réinscription*

III - MODALITES DE PAIEMENT : *Se reporter au règlement financier*

Les dossiers incomplets ne seront pas traités